

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Vaujours, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison du Temps Libre, le mercredi 08 septembre 2021 à 20 h00, sous la présidence de Monsieur Dominique BAILLY, Maire. Après décompte des Conseillers Municipaux le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut commencer.

**ETAIENT PRESENTS :** Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Martine FRANCHITTI, Claudine POLIPOWSKI, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

**ETAIENT EXCUSES ayant donné procuration :**

Stéphane PAU	donne procuration à	Guy VALENTIN
Guy ISDANT	donne procuration à	Dominique BAILLY
El Ouahhab ARBAOUI	donne procuration à	Jacqueline SCHMIT
Sylvie LECOQ	donne procuration à	Martine FRANCHITTI
Linda AYACHI	donne procuration à	Claudine POLIPOWSKI
Aziz ABDAOUI	donne procuration à	Adrien BAILLY
Sonia BOUARICH	donne procuration à	Aïssam KROUNA

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Souraya ALIOUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène RONDEAUX



Approbation du compte rendu de la séance du 12 juillet 2021

Adoptée par	28	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	28	Voix	
Exprimés	28	Voix	
Pour	28	Voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

## 1. Attribution de la protection fonctionnelle pour Monsieur le Maire

**Rapporteur :** Monsieur Guy VALENTIN

Dans le cadre de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

La protection de la commune à ces élus ne s'étend pas seulement aux violences, menaces ou outrages, mais également aux voies de fait, injures *ou diffamations* dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

Les éléments évoqués dans un tract diffusé sur la ville de Vaujours et les propos tenus lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 par Monsieur Walid MERBAH relevant pleinement de la diffamation, Monsieur Dominique BAILLY, peut donc prétendre à l'octroi de la protection fonctionnelle.

Celle-ci se caractérise par la prise en charge des frais d'avocat et réparation intégrale des préjudices subis, quelles qu'en soit l'importance et la nature : perte de revenus, préjudice esthétique, troubles dans les conditions d'existence, souffrances physiques, douleur morale et dommages aux biens liés à l'exercice des fonctions.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la protection fonctionnelle à Monsieur Dominique BAILLY, Maire de la ville de Vaujours.

Monsieur le Maire et Madame MARTINEZ tout comme les membres de l'opposition s'opposant à l'octroi de la protection fonctionnelle, ne prennent pas part au vote pour cette délibération



Adoptée par	22	Voix	Majorité
Présents ou représentés	28	Voix	
Exprimés	22	Voix	
Pour		Voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	6		

## 2. Attribution de la protection fonctionnelle pour Madame Martinez, Première Adjointe

**Rapporteur :** Monsieur Guy VALENTIN

Dans le cadre de l'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

La protection de la commune à ces élus ne s'étend pas seulement aux violences, menaces ou outrages, mais également aux voies de fait, injures *ou diffamations* dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions.

Les éléments évoqués dans un tract diffusé sur la ville de Vaujours et les propos tenus lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2021 par Monsieur Walid MERBAH relevant pleinement de la diffamation, Madame Christelle MARTINEZ, peut donc prétendre à l'octroi de la protection fonctionnelle.

Celle-ci se caractérise par la prise en charge des frais d'avocat et réparation intégrale des préjudices subis, quelles qu'en soit l'importance et la nature : perte de revenus, préjudice esthétique, troubles dans les conditions d'existence, souffrances physiques, douleur morale et dommages aux biens liés à l'exercice des fonctions.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la protection fonctionnelle à Madame Christelle MARTINEZ, Première Adjointe au Maire de la ville de Vaujours.

Monsieur le Maire et Madame MARTINEZ tout comme les membres de l'opposition s'opposant à l'octroi de la protection fonctionnelle, ne prennent pas part au vote pour cette délibération



Adoptée par	22	Voix	Majorité
Présents ou représentés	28	Voix	
Exprimés	22	Voix	
Pour		Voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	6		

### 3. Ouvertures dominicales de Picard pour les dimanches de décembre 2022

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur KROUNA précise que Monsieur le Maire ne le laissant pas poser de question sur cette délibération, les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote

Adoptée par	24	Voix	Majorité
Présents ou représentés	28	Voix	
Exprimés	24	Voix	
Pour	24	Voix	
Contre		Voix	
Abstention			
NPPV	4		

### 4. Désignation du représentant de la CLECT pour l'EPT

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur Dominique BAILLY propose sa candidature en tant que titulaire pour être représentant à la CLECT,

Monsieur José GODINHO DA SILVA propose sa candidature en tant que suppléant pour être représentant à la CLECT,



Madame Inès MERBAH propose sa candidature en tant que titulaire pour être représentant à la CLECT,

Monsieur Aïssam KROUNA propose sa candidature en tant que suppléant pour être représentant à la CLECT,

Monsieur Dominique BAILLY obtient 24 voix contre 4 voix pour Madame Inès MERBAH

Monsieur José GODINHO DA SILVA obtient 24 voix contre 4 voix pour Monsieur Aïssam KROUNA.

Résultat du scrutin Titulaire	Résultat du scrutin Suppléant
<b>Dominique BAILLY</b> 24 voix	<b>José GODINHO DA SILVA</b> 24 voix
<b>Inès MERBAH</b> 4 voix	<b>Aïssam KROUNA</b> 4 voix

La désignation des représentants s'est effectuée à bulletins secrets.

Sont donc élus :

- Monsieur Dominique BAILLY en tant que titulaire
- Monsieur José GODINHO DA SILVA en tant que suppléant

Adoptée par	24	Voix	Majorité
Présents ou représentés	28	Voix	
Exprimés	24	Voix	
Pour	24	Voix	
Contre	4	Voix	
Abstention			
NPPV			

Fin de la séance : 21h40

Vaujours, le 09 septembre 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY

Président de Grand Paris Grand Est

